Nations Unies S/PV.5763



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5763e séance

Vendredi 19 octobre 2007, à 10 h 25

New York

Président :	M. Christian	(Ghana)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) (S/2007/608)

07-55352 (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) (S/2007/608)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/608, qui contient le rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007).

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et de M. Zalmay Khalilzad, représentant des États-Unis, au nom de la Force multinationale.

Je donne maintenant la parole à M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Vous êtes saisi, Monsieur le Président, du premier rapport présenté en application de la résolution 1770 (2007), et il reflète le caractère élargi du nouveau mandat et montre comment l'ONU se prépare à jouer ce rôle. Le rapport dont vous êtes saisi illustre également l'ampleur des difficultés auxquelles se heurte l'Iraq, et les efforts déployés par le Gouvernement iraquien, les pays voisins, l'ONU et la communauté internationale en général pour les surmonter.

L'Iraq est aujourd'hui aux prises avec une série exceptionnellement complexe de conflits sectaires, politiques et ethniques qui s'enchevêtrent et qui se révèlent impossibles à régler par un seul acteur ou une seule initiative. La violence visant les populations civiles et les membres du Gouvernement continue d'entraver les efforts visant à instaurer la stabilité dans le pays et rend le dialogue national difficile. Les déplacements de population de plus en plus fréquents exacerbent une crise humanitaire déjà alarmante. Les conditions actuelles pèsent donc lourdement sur la capacité de l'ONU de s'acquitter de ses devoirs et de porter assistance à ceux qui sont dans le besoin.

Toutefois, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, une occasion se présente aujourd'hui qu'il ne faudrait pas manquer. Septembre a été le mois de l'année où l'on a enregistré le moins de pertes iraquiennes. Le cessez-le-feu proclamé par l'armée du Mahdi, les insurgés sunnites alliés contre Al-Qaida, le pacte signé entre le Conseil suprême islamique en Iraq et les Sadristes, ainsi que les efforts déployés par la Force multinationale en Iraq et les Forces de sécurité iraquiennes semblent être autant d'éléments qui y ont contribué. Ces événements représentent une occasion politique de transformer le développement politico-militaire en fondement d'une vaste réconciliation nationale.

Avec l'adoption de la résolution 1770 (2007), le Conseil reconnaît la nécessité d'un effort accru pour aider la population et les dirigeants iraquiens. Le nouveau mandat jette en particulier les bases d'une action plus large des Nations Unies dans la promotion du dialogue national; le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général étudiera toutes les possibilités à cet égard dès son arrivée en Iraq, d'ici deux semaines.

S'il s'avère difficile de trouver un équilibre mutuellement acceptable entre les revendications concurrentes sur les questions fondamentales qui ont trait à l'avenir de l'Iraq, alors que la violence et la

défiance perdurent et que les rancunes sont tenaces, les dirigeants iraquiens doivent aller au-delà de la rhétorique et des simples déclarations d'intention. Le défi consiste aujourd'hui à progresser sur la réforme constitutionnelle et les principales lois qui sont essentielles à la réconciliation, comme celles qui concernent le pétrole et la débasification.

Cela dit, pour vraiment changer la donne sur le terrain, ces avancées doivent être intégrées, et contribuer, à un processus de réconciliation nationale plus large en Iraq. La responsabilité en incombe avant tout au Gouvernement iraquien, mais l'ONU est prête à lui apporter son assistance à cette fin. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) reste également désireuse d'aider le pays à organiser les élections futures en travaillant à renforcer les capacités de la Haute Commission électorale indépendante et en prodiguant des conseils sur des textes essentiels concernant les élections.

La résolution 1770 (2007) prévoit que les Nations Unies aident davantage le Gouvernement iraquien à promouvoir la participation constructive des pays de la région. La réunion de haut niveau sur l'Iraq, organisée conjointement par le Secrétaire général et le Premier Ministre al-Maliki le 22 septembre, a d'ailleurs permis de réaffirmer le rôle de l'ONU dans ce domaine.

Les pays voisins de l'Iraq, et les autres États de la région, restent vitaux pour la stabilité iraquienne. Il existe certes des divergences de vues et d'intérêts nationaux, mais tous les voisins de l'Iraq ont intérêt à limiter la dégradation de la situation dans le pays, et personne ne veut voir l'instabilité submerger la région ou déborder sur son propre pays. Il est nécessaire que les États voisins adoptent une approche responsable et mesurée à l'égard des difficultés iraquiennes. Comme le souligne le rapport, le dialogue entamé à Charm el-Cheikh entre les voisins de l'Iraq et les autres acteurs clefs est encourageant. Les trois groupes de travail se sont réunis pour aborder les questions concrètes. L'ONU a proposé d'appuyer un mécanisme visant à garantir un suivi adéquat des réunions élargies des voisins de l'Iraq et des groupes de travail. Nous espérons que la prochaine réunion élargie des voisins de l'Iraq, qui doit se tenir à Istanbul (Turquie) début novembre 2007, abordera cette question de manière constructive.

La réunion de haut niveau du 22 septembre a aussi mis en lumière les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte international pour l'Iraq et dans d'autres aspects de l'aide au développement et à la reconstruction. Le secrétariat du Pacte continue de superviser les activités des groupes de travail thématiques et de progresser dans l'élaboration d'un plan de travail semestriel qui vise à faire avancer le Pacte sous tous ses aspects.

La situation humanitaire en Iraq reste alarmante et fait la preuve flagrante de l'impact que la violence y a sur les civils au quotidien. Le nombre estimé d'Iraquiens réfugiés et déplacés a atteint 4,2 milliards, avec des taux de déplacement mensuels dépassant les 60 000 personnes. La décision du Cabinet iraquien de fournir une assistance financière aux pays qui accueillent les réfugiés, en vertu de l'engagement pris le mois dernier à Genève, est une mesure bienvenue et très nécessaire. Il est temps, désormais, de finaliser le mécanisme de fourniture de cette assistance afin que la population réfugiée reçoive immédiatement l'aide dont elle a besoin. La communauté internationale a également un grand rôle à jouer à cet égard, et j'espère que toutes les promesses seront honorées dans les temps. La solution ultime à la crise humanitaire ne pourra toutefois être trouvée que lorsque la situation politique, économique et sécuritaire de l'Iraq permettra le retour en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées dans leur foyer.

Dans son dernier rapport, le Secrétaire général exprime une nouvelle fois de graves inquiétudes quant à la situation actuelle des droits de l'homme en Iraq. Il incombe au Gouvernement iraquien la responsabilité particulière de traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'homme, ainsi que de renforcer les institutions qui promeuvent l'état de droit, en particulier les forces de sécurité et l'appareil judiciaire. L'ONU se réjouit de l'engagement du Gouvernement iraquien en ce sens. La MANUI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont la ferme intention de travailler étroitement avec le Gouvernement sur la meilleure manière d'améliorer rapidement la situation des droits de l'homme.

Compte tenu de la situation sécuritaire actuelle, l'ONU s'efforce de créer les conditions préalables nécessaires au renforcement de son rôle en Iraq. Le Secrétaire général a revu à la hausse les plafonds appliqués aux effectifs, les faisant passer de 65 à 85 à Bagdad, et de 29 à 35 à Erbil. Un programme d'information a débuté qui place des officiers de liaison nationale dans tous les bureaux de gouverneurs, et nous cherchons à rétablir la présence de l'ONU à

Bassora. La MANUI et l'équipe de pays ont également adopté une approche par zone qui étend les activités aux endroits où les conditions sont plus favorables. La Mission poursuit sa quête d'autosuffisance dans les domaines de l'appui logistique et de la sécurité, et l'on travaille actuellement sur les plans d'un nouveau quartier général intégré à Bagdad.

Au vu des tâches et défis qui nous attendent, l'ONU continuera de compter sur le soutien des États Membres. Il est important que l'Organisation dispose de la marge de manœuvre politique et humanitaire nécessaire pour exécuter le nouveau mandat, et la capacité de l'Organisation à dialoguer avec toutes les parties doit être protégée et respectée. Les arrangements de sécurité et l'appui financier et logistique sont également essentiels au succès de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq.

Nous sommes reconnaissants aux États Membres qui appuient matériellement et protègent la présence de l'ONU en Iraq, notamment à ceux qui fournissent un appui aérien et des troupes afin que l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la MANUI puisse remplir sa mission. Étant donné le nouveau mandat en Iraq, j'exhorte les États Membres à offrir à la Mission des ressources financières et logistiques supplémentaires. Cela inclut le financement des moyens aériens spécialisés; l'appui au financement des nouvelles installations intégrées de l'ONU à Bagdad et des arrangements de sécurité supplémentaires requis, par exemple la mise à disposition de conseillers militaires.

Parmi les préoccupations les plus urgentes figure le Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité des Nations Unies, conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. Cet arrangement de sécurité sera nécessaire au moins jusqu'en 2008. Pourtant, le Fonds sera épuisé dès le mois prochain. Sans une assistance financière immédiate, la capacité des Nations Unies à opérer en Iraq pourrait se trouver gravement compromise.

Pour terminer, j'affirme que des efforts internationaux marqués sont cruciaux pour contrer les crises qui menacent l'Iraq. La communauté internationale a non seulement un intérêt vital à la stabilité en Iraq, mais il lui incombe également la responsabilité d'encourager le Gouvernement iraquien et de lui permettre d'élaborer des processus inclusifs et cumulatifs qui soient à même de stabiliser le pays. Le Gouvernement iraquien reconnaît certes que cette tâche lui incombe au premier chef, mais l'ampleur et le nombre des défis qu'il doit relever l'autorisent à demander l'assistance nécessaire à la communauté internationale. Nous estimons que le nouveau mandat des Nations Unies, à condition qu'il reçoive un appui international fort, constitue le cadre nécessaire pour voir progressivement émerger un Iraq plus stable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Zalmay Khalilzad, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi de faire rapport au Conseil au nom de la Force multinationale en Iraq, comme l'exigent les résolutions 1546 (2004), 1637 (2005) et 1723 (2006) du Conseil de sécurité.

J'ai entendu avec plaisir le rapport sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), en particulier au vu de l'adoption de la résolution 1770 (2007) et de la nomination de M. Staffan de Mistura au poste de Représentant spécial du Secrétaire général. Nous saluons les efforts de l'ancien Représentant spécial Qazi, et sommes disposés à travailler en étroite collaboration avec M. De Mistura sur la meilleure façon d'appuyer les efforts de la MANUI dans le cadre de son mandat élargi. Nous attendons avec intérêt de voir la Mission assumer son rôle étendu, en particulier s'agissant d'aider le Gouvernement iraquien à mettre en œuvre son programme de réconciliation nationale, d'engagement régional et de secours humanitaire.

Les États-Unis ont, comme le peuple iraquien, l'objectif de parvenir à un Iraq sûr, stable, démocratique, en paix avec lui-même et avec ses voisins. Pour atteindre cet objectif, l'Iraq doit surmonter des problèmes politiques, économiques et sécuritaires de grande ampleur. Les progrès dans chacun de ces domaines sont intrinsèquement liés. Par exemple, lorsque les contingents de la Force multinationale en Iraq et des forces iraquiennes ont obtenu des gains en matière de sécurité dans les provinces d'Al-Anbar et Diyala, cela a permis aux conseils provinciaux de tenir des réunions régulières, ce qui à son tour a rendu possible des progrès dans le rétablissement des services publics, le développement de l'économie et la mise en œuvre des budgets provinciaux. En conséquence, au mois de septembre,

les autorités provinciales d'Al-Anbar avaient alloué 80 % de leur budget d'investissement pour 2006 et 49 % de leur budget pour 2007.

L'année dernière, reconnaissant que la Force multinationale en Iraq pouvait les aider à expulser Al-Qaida, les tribus d'Al-Anbar ont commencé à combattre avec nous contre les extrémistes. Cela a eu pour effet de transformer radicalement le paysage politique d'Al-Anbar. Les progrès en matière de sécurité ont été extraordinaires. Il y a sept mois, la violence était encore omniprésente. Les résidents d'Al-Anbar vivaient dans la crainte d'Al-Qaida et les forces de la Force multinationale en Iraq subissaient des attaques quotidiennes. La situation est désormais en grande partie stable et tranquille, ce qui permet à la reconstruction d'avancer. Des scénarios semblables se déroulent dans des parties des provinces de Diyala et de Ninive. De plus en plus d'Iraquiens se mobilisent, avec l'aide de la Force multinationale en Iraq et des forces de sécurité iraquiennes, pour chasser de leurs communautés Al-Qaida et les forces extrémistes.

Les extrémistes chiites font aussi face à un mouvement de rejet. Des attaques récentes commises par des éléments extrémistes de la Jaish al-Mahdi contre des pèlerins à Karbala ont provoqué de vives réactions et entraîné des appels à la Jaish al-Mahdi pour qu'elle cesse ses attaques contre les forces iraquiennes et la Force multinationale en Iraq.

Un défi majeur pour les Iraquiens aujourd'hui est de lier ces évolutions positives dans les provinces au Gouvernement central à Bagdad. L'aptitude croissante des provinces à concevoir et mettre en œuvre des budgets, et le fait que le Gouvernement central soit disposé à leur fournir les ressources nécessaires, sont des fondements de la bonne gouvernance et sont à compter parmi les succès.

L'appui du Gouvernement central est aussi nécessaire pour maintenir la sécurité conquise de haute lutte dans certains lieux comme la province d'Al-Anbar, en accroissant les effectifs de police issus de la population locale. Le Gouvernement iraquien a inscrit quelque 21 000 Anbarais dans les rangs de la police.

L'amélioration de la sécurité crée aussi des conditions propices à des progrès dans l'économie nationale. Les infrastructures sont en cours de réparation et les marchés reprennent vie. Le Gouvernement iraquien signale que la croissance économique s'élève à 6 % au moins et que l'inflation ralentit. Le taux de mise en œuvre des budgets dans les provinces est au moins le double de ce qu'il était l'année dernière. De plus, le budget 2007 du Gouvernement comprend des crédits d'équipement d'un montant de 10 milliards de dollars. Des améliorations supplémentaires, notamment dans les campagnes, pourraient réduire les frais de transport pour les produits agricoles et manufacturés. Un signe de confiance en l'avenir de l'économie iraquienne est que trois licences de téléphonie mobile ont récemment été accordées pour un prix record de 3,75 milliards de dollars.

Les contacts internationaux et régionaux progressent aussi. En plus de l'adoption de la résolution 1770 (2007) au mois d'août, nous constatons que le Pacte international pour l'Iraq avance. L'ONU signale des progrès dans 75 % des 400 domaines d'action que l'Iraq a identifiés. Nous attendons aussi avec intérêt la prochaine réunion du groupe de voisins élargi, qui se réunira à Istanbul dans moins de deux semaines. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, y participera, et nous attendons avec intérêt qu'il nous fasse part de ses idées sur les moyens que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq peut mettre en œuvre pour appuyer le groupe de voisins dans ses contacts constructifs avec l'Iraq.

Malheureusement, certains des voisins de l'Iraq semblent croire qu'ils peuvent tirer parti de l'instabilité en Iraq. Tout en affichant son soutien à l'Iraq, l'Iran apporte une aide mortelle à des extrémistes chiites et des militants sunnites en Iraq, qui attaquent des responsables iraquiens, des civils innocents et les forces de la Coalition.

La Syrie joue également un rôle déstabilisateur en Iraq. Même si la Syrie a accueilli une réunion du groupe de travail des voisins sur la sécurité aux frontières, elle continue d'offrir un sanctuaire à des éléments de l'ancien régime qui jouent désormais des rôles clefs dans le financement et la direction de l'insurrection. Bien qu'elle ait arrêté certains terroristes étrangers en route pour l'Iraq, elle reste le principal centre de transit pour les terroristes étrangers se dirigeant en Iraq. Pour rendre crédible ses professions d'appui au peuple iraquien, la Syrie devrait faire davantage, comme par exemple mettre en place un processus de filtrage pour faire en sorte qu'il soit plus difficile aux extrémistes étrangers de pénétrer en Syrie et d'en faire leur lieu de transit vers l'Iraq.

En ce qui concerne la sécurité, l'essor de 2007 a donné à des communautés assiégées la confiance nécessaire pour travailler de concert avec la Force multinationale en Iraq afin de vaincre Al-Qaida et les extrémistes violents. Les objectifs militaires sont, en grande partie, en cours de réalisation. Les mesures de sécurité en faveur de la population ont rendu plus difficiles les attaques des terroristes. Le nombre total d'incidents de sécurité en Iraq continue de chuter, parce que nous avons porté de rudes coups à Al-Qaida en Iraq et avons déstabilisé les milices extrémistes chiites. Le nombre total de décès de civils a également baissé en 2007, bien qu'il reste à un niveau inacceptable. Le nombre de caches d'armes découvertes et éliminées en 2007 a augmenté d'environ 20 % par rapport à l'année dernière. De juin à septembre, le nombre d'attaques utilisant des engins explosifs improvisés a diminué d'environ 20 %, comparé à l'année précédente.

Les forces de sécurité iraquiennes continuent de se développer et d'assumer une part croissante du fardeau, quoique lentement et avec des inquiétudes persistantes concernant les tendances au sectarisme de certains éléments dans leurs rangs, l'insuffisance de la logistique et des institutions d'appui, et la pénurie d'officiers et sous-officiers qualifiés. Il y a maintenant 152 bataillons de l'armée iraquienne, de la police nationale et des forces spéciales qui opèrent aux côtés de la Force multinationale en Iraq. Environ les deux tiers d'entre eux sont capables de diriger des opérations, quoique avec un appui de la Force multinationale en Iraq. Les ministères de la défense et de l'intérieur iraquiens emploient 445 000 personnes, et ce chiffre pourrait atteindre 519 000 d'ici la fin de l'année. La Force multinationale en Iraq a mis en œuvre des tactiques de lutte anti-insurrectionnelle qui mettent l'accent sur le fait que les unités doivent vivre au sein des populations qu'elles protègent. C'est ainsi que nos forces ont créé des dizaines de postes de sécurité conjoints et de bases de patrouille communes occupés par les hommes de la Force multinationale en Iraq et les forces iraquiennes, à Bagdad et dans d'autres régions du pays.

À la mi-juin, une fois opérationnelles toutes les brigades rajoutées au titre de l'essor, la Force multinationale en Iraq a lancé une série d'opérations offensives visant à étendre les gains obtenus au cours des mois précédents dans la province d'Al-Anbar : reprise en main de Baqouba et de plusieurs quartiers clefs de Bagdad, ainsi que d'importantes zones dans ce qu'on appelle la ceinture autour de Bagdad; et traque d'Al-Qaida dans la vallée du fleuve Diyala et d'autres secteurs. Pendant ce temps, la Force multinationale en Iraq a entrepris un dialogue avec des groupes et tribus ayant précédemment fait partie de l'insurrection, en collaboration avec des responsables iraquiens, pour obtenir des cessez-le-feu locaux et gagner leur appui en vue d'extirper Al-Qaida de leurs communautés. Nous continuons également de mettre l'accent sur le développement des forces de sécurité iraquiennes. Quatre provinces ont déjà été remises sous le contrôle des autorités provinciales iraquiennes. Nous prévoyons d'en transférer plusieurs autres dans les prochains mois.

La situation en matière de sécurité en Iraq se transforme. Certains des acteurs changent de camp. Malgré la poursuite de la violence, nous considérons comme un progrès ce changement qualitatif au détriment de l'extrémisme. Les Iraquiens assument davantage la responsabilité de leur propre protection. Mais, dans les prochains mois, nous devrons redoubler d'efforts pour améliorer la sécurité à l'intérieur de l'Iraq et prévenir les souffrances humaines, tout en préservant la sécurité et la stabilité régionales. Les dirigeants iraquiens ont aussi la responsabilité de prendre des mesures concrètes en faveur de la réconciliation, afin que la dimension politique puisse progresser aussi bien que la sécurité.

Le 26 août, les cinq responsables iraquiens les plus éminents, issus des trois principales communautés, ont exprimé leur gratitude à la Force multinationale pour les sacrifices qu'elle consent pour l'Iraq et sont convenus de la nécessité de maintenir sa présence dans le pays. À cette fin, les Iraquiens ont souligné qu'il importait de renouveler pour une année supplémentaire le mandat confié par la résolution 1723 (2007). Nous prévoyons de proposer un projet de résolution en ce sens avant la fin de l'année.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion. Je voudrais également remercier le représentant des États-Unis de sa présentation du rapport oral trimestriel de la Force multinationale, ainsi que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de son exposé exhaustif sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

Cette réunion est la première depuis l'adoption de la résolution 1770 (2007), qui constitue une étape

importante pour la présence de l'ONU en Iraq. L'ONU ayant joué un rôle réduit en Iraq ces dernières années, il est temps qu'elle joue un rôle plus actif en appuyant le peuple et le Gouvernement iraquiens dans le processus qui mène à l'instauration de la sécurité et de la stabilité ainsi qu'au développement.

L'ONU fournit une aide précieuse à l'Iraq dans plusieurs domaines, tels que l'appui constitutionnel, l'assistance électorale, la reconstruction, le développement, l'aide humanitaire, et les droits de l'homme et dans d'autres domaines qui contribueront à sortir plus rapidement l'Iraq de sa situation actuelle, à lui faire retrouver sa position naturelle, celle d'un État stable, prospère et actif dans la communauté internationale, et à permettre à son peuple de bénéficier de son énorme richesse. L'ONU peut indubitablement apporter une contribution plus efficace non seulement dans ces domaines, mais dans d'autres, par exemple en encourageant la mise en œuvre du Pacte international pour l'Iraq et en s'efforçant de promouvoir le rôle constructif que jouent les pays voisins pour servir les intérêts de l'Iraq et du peuple iraquien.

L'ONU peut aussi jouer un plus grand rôle en encourageant le dialogue national entre les différents groupes iraquiens, compte tenu de ses avantages comparatifs et des conditions qui règnent en Iraq. Comme le Secrétaire général, nous estimons qu'il nous faut saisir cette occasion. À mesure que le temps passe, nous prenons de plus en plus conscience de l'importance de la réconciliation nationale entre les différents groupes en Iraq et du fait que cet accord est la condition primordiale pour sortir de la difficile situation actuelle.

Pour faire aboutir l'action menée en Iraq afin de pour rétablir la stabilité, renforcer ses institutions nationales et dynamiser son développement, le Gouvernement iraquien, la MANUI et la Force multinationale doivent déployer des efforts concertés et coopérer efficacement.

En ce qui concerne les réfugiés et les personnes déplacées, la situation s'aggrave de jour en jour et constitue, de par ses dimensions humanitaires, une menace à la stabilité. Le Gouvernement iraquien doit donc régler ce problème avec l'aide de la communauté internationale, et une assistance doit également être fournie aux pays voisins qui subissent les effets de la situation.

La question de la responsabilité des sociétés privées de sécurité qui violent le droit international humanitaire et la nécessité de les tenir responsables de leurs délits constitue une autre source de préoccupation. Aucune violation des droits de l'homme en Iraq ne doit être ignorée et une procédure régulière doit être garantie aux détenus. Quiconque commet une telle violation doit répondre de ses actes.

Stabiliser la situation sécuritaire demeure la priorité absolue de l'Iraq. Nous estimons qu'il est essentiel de régler le problème de la stabilité par une approche intégrée prévoyant notamment le renforcement continu des forces de sécurité iraquiennes, la réinsertion des anciens combattants des groupes armés et le règlement des problèmes humanitaires et socioéconomiques qui ont des répercussions négatives sur le bien-être de la population iraquienne. La réconciliation nationale devrait également être soutenue et les dirigeants iraquiens doivent agir à cet égard de manière responsable.

L'on prend actuellement des mesures pour renforcer la MANUI afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 1770 (2007). Garantir la sécurité du personnel de la Mission devrait être une priorité absolue, en particulier compte tenu de l'insécurité qui règne en Iraq.

Enfin, nous souhaitons plein succès au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et à tout le personnel de la MANUI dans leur tâche difficile.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de son rapport sur l'activité de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) au cours des mois écoulés depuis l'adoption de la résolution 1770 (2007), qui a renouvelé et considérablement élargi le mandat de l'ONU en Iraq.

Nous avons écouté attentivement l'exposé du Représentant permanent des États-Unis, M. Khalilzad, sur le travail de la Force multilatérale.

La Russie partage bon nombre des évaluations et préoccupations que suscite la situation en Iraq, et qui sont énoncées dans le rapport du Secrétaire général. Il est vrai que la situation sur place demeure extrêmement tendue. En dépit de certains signes d'amélioration de la situation à Bagdad et dans plusieurs provinces, la violence et les actes terroristes restent la réalité en Iraq.

Nous sommes d'avis que la principale menace provient aujourd'hui des divisions religieuses dont il est largement question dans le rapport. Ce phénomène prouve qu'il est nécessaire de faire preuve de plus de détermination dans les efforts en vue de trouver une solution; il continue d'ailleurs d'étendre ses racines dans le sol iraquien. Nous avons également entendu les prédictions alarmantes d'une intensification inévitable du conflit civil et même d'un effondrement de l'État iraquien.

La situation complexe est illustrée de manière éloquente par les problèmes que pose l'avenir de Kirkuk et la situation tendue qui règne sur la frontière entre l'Iraq et la Turquie. À cet égard, nous appelons une fois encore à un règlement pacifique dans les régions du nord de l'Iraq et réitérons notre pleine adhésion au principe de l'intégrité territoriale de l'Iraq ainsi que de la Turquie.

L'intensification de la crise iraquienne peut non seulement concourir à déstabiliser de façon dangereuse tout le Moyen-Orient, mais aussi déborder au-delà de ses frontières. Il est évident que de tels développements ne seraient pas à l'avantage des voisins de l'Iraq. Nous ne pensons pas avoir atteint le point de non retour. La possibilité de parvenir à la stabilité existe encore. Nous sommes persuadés qu'un retour à la normalité en Iraq n'est guère possible uniquement par la force. Aussi estimons-nous que l'on ne peut parvenir à un règlement réaliste et durable que par des moyens politiques, en encourageant un large dialogue entre les parties iraquiennes et en obtenant la réconciliation nationale et l'entente. L'ONU peut et doit aider les Iraquiens à y parvenir.

Il semblerait, à la lecture du rapport, que l'ONU en convient. En outre, nous appuyons totalement l'affirmation du Secrétaire général selon laquelle l'ONU, en participant au processus politique iraquien, doit avoir le droit d'entrer en contact avec toutes les parties et selon laquelle ce droit doit être défendu.

Nous reconnaissons que, compte tenu des graves problèmes actuels de sécurité, il ne sera pas aisé pour la MANUI de s'acquitter de nouvelles fonctions, mais nous devons faire tout notre possible à cette fin, notamment en rétablissant la confiance de l'Iraq vis-à-vis des représentants de l'ONU. Aussi est-il important de mettre en place un mécanisme de coopération avec les autorités iraquiennes qui permettrait à la Mission de jouer un rôle réel dans les processus tant politique que socioéconomique lancés par les dirigeants de ce pays. Dans ce contexte, Bagdad doit ratifier le plus rapidement possible l'accord sur le statut de la Mission afin de régler définitivement les formalités juridiques fixant la durée de la présence dans le pays. Enfin, nous estimons qu'un calendrier déterminant la durée de la présence de la Force multilatérale pourrait également contribuer à apaiser les tensions en Iraq.

Nous comprenons qu'un retrait précipité des forces de la coalition aurait des conséquences néfastes, mais tel n'est pas le véritable problème.

Nous sommes persuadés que l'établissement d'un calendrier pour la réduction de la présence militaire étrangère en Iraq, avec pour objectif ultime le retrait total, calmerait sensiblement la situation. Nous voudrions attirer l'attention des membres du Conseil sur l'incident dont il est fait mention dans le rapport, à savoir le fait que des civils iraquiens ont été tués par des agents de la compagnie privée de sécurité Blackwater. Nous partageons les préoccupations exprimées à cet égard par le Secrétaire général et nous appuyons la démarche suivie par les autorités iraquiennes afin de mettre un terme aux activités des nombreux groupes de mercenaires qui opèrent sur le sol iraquien et ne respectent pas la loi. J'ajouterais que ce ne sont pas seulement les Iraquiens, mais aussi les diplomates étrangers présents à Bagdad, dont les diplomates russes, qui pâtissent des débordements de ces prétendus sous-traitants.

Nous estimons que si le processus de règlement politique ne bénéficie pas d'une aide internationale efficace, il sera très difficile aux dirigeants des communautés et des partis iraquiens de surmonter la méfiance réciproque qui prévaut. Dès 2003, nous avions proposé d'organiser une conférence internationale représentative sur l'Iraq, à laquelle auraient participé toutes les grandes forces politiques du pays, y compris l'opposition patriotique, les grandes puissances mondiales et les États influents de la région. Bien que notre initiative ne se soit pas concrétisée à ce moment-là, elle demeure valide aujourd'hui. Nous continuerons donc d'appuyer toutes les propositions allant dans le sens de cette approche.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de son exposé ainsi que le représentant des États-Unis de son exposé au nom de la Force multinationale en Iraq.

Le Pérou estime que, même si le rapport du Secrétaire général (S/2007/608) indique une diminution

du niveau de violence, celle-ci n'a pas suffit à empêcher l'aggravation de la crise humanitaire due à la vague de réfugiés et de personnes déplacées qui fuient la violence en Iraq. Elle n'a pas non plus permis un changement significatif de la situation des droits de l'homme, mis à part le renforcement de la coopération entre le Gouvernement et la Force multinationale, ainsi que le montre le dernier rapport en date de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) sur la situation des droits de l'homme. Au contraire, dans certains cas, la situation s'est détériorée, en particulier en ce qui concerne les minorités religieuses et ethniques. De plus, les dirigeants politiques n'ont pas tiré parti de la diminution des actes de violence pour sortir de l'impasse politique et empêcher les luttes sectaires.

Les conditions de vie se détériorent de jour en jour, et l'approvisionnement en eau n'est même plus garanti. Le choléra s'est déclaré et l'absentéisme scolaire est devenu une source de grande préoccupation. Cette dégradation alourdit le coût de la reconstruction du tissu politique, économique et social de l'Iraq. Tel est le prix que l'absence de dialogue entre les dirigeants de ce pays et le manque de volonté de compromis pour faire avancer les questions les plus sensibles de leur programme politique font payer aux civils iraquiens.

Le Pérou est extrêmement inquiet de la situation politique interne en Iraq. L'incapacité du Parlement à prendre des décisions et le fait que le Gouvernement soit affaibli par le boycott et le départ de certains de ses membres ne contribuent pas à stabiliser le pays et renforcent même davantage la suspicion et la méfiance entre les communautés.

Il convient de rappeler que les responsables du sort de l'Iraq sont, avant tout, les Iraquiens eux-mêmes. Nous espérons que les différents secteurs de la société comprendront que les efforts internationaux à ce stade de la reconstruction exigent qu'ils s'engagent en faveur du dialogue et de la réconciliation. Nous espérons que le Premier Ministre mettra tout en œuvre pour conduire ce dialogue et pour ranimer l'esprit de compromis chez ses concitoyens.

Nous estimons que pour atteindre cet objectif, la sécurité, la redistribution des revenus du pétrole, le règlement de la question de Kirkouk, la réforme constitutionnelle, la répartition des attributions entre le Gouvernement central et les régions et la débaasification restent des éléments déterminants du dialogue et de la réconciliation nationale. Afin de renforcer le dialogue et la réconciliation démocratique, il faut avant tout régler la situation sécuritaire. Il faut éliminer le terrorisme et les milices armées qui échappent au contrôle de l'État.

Dans cette lutte, il est impératif d'exiger de tous ceux qui participent au maintien de l'ordre public et à la sécurité qu'ils respectent les droits de l'homme et le droit international humanitaire. L'on ne saurait accepter que, dans une démocratie, le recours à la force ne soit pas soumis à la loi ni au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Afin de consolider la légitimité du recours à la force en Iraq, il est nécessaire de créer un organe unique, crédible et non sectaire. En ce sens, il est indispensable de désarmer les milices. Des forces de sécurité crédibles, efficaces et légitimes peuvent contribuer à stabiliser le pays et à rétablir pleinement la souveraineté du Gouvernement. Il faut donc accélérer le transfert de ces responsabilités de la Force multinationale aux forces iraquiennes.

Le Pérou déplore également la dégradation de la situation en matière de droits de l'homme, et il exhorte les autorités iraquiennes et la communauté internationale à continuer d'édifier une démocratie respectueuse des droits de l'homme. Aucune place ne doit être laissée à l'impunité alors que les institutions démocratiques de l'Iraq sont en train d'être créées. La raison d'être d'un État est de protéger la vie et les droits de l'homme de ses citoyens. Quiconque attaque l'État ou porte atteinte aux droits de l'homme doit répondre de ses actes devant la justice.

La poursuite de la reconstruction des infrastructures et du développement socioéconomique est déterminante dans l'effort visant à restaurer l'espoir parmi la population iraquienne. Le Pacte international pour l'Iraq constitue un cadre de référence important pour l'aide internationale, qui pourra être mise en œuvre dans de meilleures conditions si elle s'accompagne d'une amélioration dans les domaines de la sécurité, de la réconciliation, de la transparence, ainsi que de lois nationales reflétant des accords politiques solides sur la gestion des ressources naturelles. La richesse en pétrole de l'Iraq doit être gérée de manière responsable et transparente. Une redistribution négociée des revenus du pétrole permettra de consolider le climat d'entente entre les Iraquiens et la confiance dans le fait que ces ressources sont effectivement au service de tous les citoyens.

Pour être viable, tout effort de stabilisation de l'Iraq exige également la coopération des pays voisins. L'Iraq et les États voisins doivent continuer d'agir avec prudence et diligence sur les questions urgentes de préoccupation commune, en s'abstenant de toute action unilatérale qui compliquerait encore la situation délicate dans le pays. Nous lançons un appel en faveur du renforcement de l'esprit de coopération multilatérale avec l'Iraq.

Enfin, le Pérou tient à exprimer son appui à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Nous estimons qu'elle doit continuer d'œuvrer, conformément à son mandat et aux occasions qui se présentent sur le terrain, au renforcement des activités qui contribuent à la stabilité politique et juridique, à la reconstruction des institutions et de l'économie, à l'aide humanitaire et à la protection des droits de l'homme en Iraq.

M. Ripert (France) : Je voudrais en premier lieu, comme les orateurs précédents, remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, et l'Ambassadeur Khalilzad pour leurs présentations respectives.

L'Iraq reste aujourd'hui confronté à des défis qui entraînent des risques considérables pour la région et au-delà pour la communauté internationale tout entière. Ces défis sont politiques, sécuritaires, humanitaires et économiques.

La situation humanitaire et sécuritaire qui vient d'être décrite est extrêmement inquiétante, dans la mesure où la poursuite des violences conduit toujours plus de civils à fuir leur foyer, portant maintenant à plus de 2 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et à plus de 2 millions le nombre de réfugiés. Je voudrais, à cet égard, rendre hommage aux pays voisins et à leur population, qui ont accueilli ces réfugiés dans des conditions remarquables, jusqu'à présent, et en particulier la Jordanie et la Syrie.

La France, pour sa part, apporte un soutien au Haut-Commissariat pour les réfugiés dans le domaine de l'assistance aux déplacés internes et aux réfugiés. Dans ce contexte, il est plus que jamais indispensable de travailler collectivement à la recherche de solutions, en appuyant les efforts des autorités de Bagdad. Le Président de la République française a réitéré, mercredi dernier, au Président Talabani en visite à Paris, le ferme soutien de la France à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. C'est bien entendu aux Iraquiens eux-mêmes qu'il appartient de se rassembler pour se réapproprier leur avenir et des institutions qui fassent consensus et leur permettent de bâtir une société de paix.

La clef se situe dans un véritable processus de réconciliation nationale, le plus inclusif possible, afin d'isoler les forces qui menacent l'unité, la souveraineté et la stabilité du pays. Par ailleurs, les États de la région ont un rôle important à jouer, dès lors qu'ils manifestent une volonté sincère et entière de contribue à la stabilité et à la reconstruction de l'Iraq.

La France soutient le processus des pays voisins, qui a abouti à la création de groupes de travail thématiques et souhaite que ce processus puisse aboutir à des résultats tangibles avec la réunion ministérielle, début novembre à Istanbul, à laquelle participera le Ministre des affaires étrangères M. Kouchner.

Dans un contexte où doit être confirmé un horizon de retrait pour les troupes étrangères, la communauté internationale doit, à travers l'ONU, renforcer sa mobilisation. Nous soutenons le renforcement du rôle de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), qu'a permis l'adoption de la résolution 1770 (2007). Après la réunion de haut niveau du 22 septembre dernier, les premières propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2007/608) – renforcement des effectifs à Bagdad et à Erbil, présence de l'ONU à Bassorah, instauration d'un mécanisme de suivi du processus des pays voisins – ouvrent la voie à un renforcement dans les différents domaines d'intervention des Nations Unies.

Nous pensons à l'action dans le domaine politique, afin de contribuer au processus de dialogue et de réconciliation nationale. Nous pensons aussi à ce qui doit être fait pour remédier à l'extrême gravité de la situation humanitaire, pour renforcer la protection des civils, pour faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire et pour lutter contre l'impunité. La responsabilité première en incombe au Gouvernement iraquien, s'agissant non seulement de la protection de sa propre population mais aussi de celle du personnel des Nations Unies et des personnels associés. La situation est inquiétante, comme l'a montré le rapport du Secrétaire général (S/2007/608). Il est urgent d'agir.

Nous pensons enfin, au niveau économique, à la mise en œuvre du Pacte international pour l'Iraq. À cet égard, il faut aussi rappeler la nécessité – pour que l'aide et la coopération internationales puissent être efficaces et pour que la croissance économique

s'installe durablement en Iraq – que les autorités iraquiennes mettent en place les mécanismes et les règles de gestion qui correspondent à une véritable bonne gouvernance.

Ce renforcement de la présence des Nations Unies sur le terrain doit évidemment prendre en compte les contraintes liées à la sécurité. Je tiens à cet égard à rendre hommage au travail des personnels de la MANUI et aux travailleurs humanitaires. Ils opèrent dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses pour contribuer à la protection des civils et prêter assistance aux personnes en difficulté.

La France soutient et soutiendra l'ONU dans cette entreprise difficile. Mon pays entend également contribuer à la réflexion au sein de l'Union européenne pour que celle-ci s'engage de manière plus résolue en Iraq, à travers des initiatives concrètes.

Comme M. Bernard Kouchner l'a indiqué ici-même à New York, le 22 septembre dernier, la France entend s'impliquer, en particulier, dans un soutien aux secteurs de la santé et de la justice, à travers dans ce cas la formation des magistrats en Iraq. Nous lancerons dès les prochaines semaines de premières initiatives, notamment dans le nord du pays, où la France va accroître sa présence consulaire.

C'est au prix de l'effort conjoint de tous que le peuple iraquien retrouvera la paix et la sécurité auxquelles il a droit dans le cadre d'un État uni, libre et démocratique. C'est ce à quoi nous nous engageons.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : À mon tour, je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé détaillé.

Ma délégation remercie également le représentant des États-Unis, qui est intervenu au nom de la force multinationale en Iraq.

La violence qui sévit en Iraq continue d'hypothéquer grandement les efforts faits par le Gouvernement et le peuple iraquiens pour avancer dans la reconstruction du pays et de ses institutions. Après tant d'années d'épreuves, les Iraquiens méritent de connaître la paix, la stabilité et le progrès. Compte tenu de l'importance de la sécurité et de la stabilité pour obtenir des avancées politiques et socioéconomiques, il ne fait guère de doute pour ma délégation que le Gouvernement iraquien sait qu'il lui faut redoubler d'efforts, conjointement avec les forces internationales, pour trouver des solutions viables à l'insécurité qui règne dans le pays.

Dans la mesure où le conflit en Iraq revêt désormais une dimension ethnique, sectaire et politique, l'Indonésie est d'avis que ce n'est pas uniquement au Gouvernement iraquien qu'il incombe de rétablir la sécurité et la stabilité, mais que toutes les factions du pays doivent aussi y concourir. À cet égard, l'Indonésie se réjouit des cessez-le-feu décrétés par certaines factions, qui ont conduit à un reflux de la violence en septembre 2007.

La clef d'une paix durable en Iraq est l'unité. La poursuite des déplacements en masse et la paralysie politique limitent les possibilités d'obtenir une telle unité. Ma délégation pense donc que les Iraquiens doivent se serrer les coudes à tous les niveaux, mettre de côté toutes leurs divergences d'origine ethnique, religieuse et politique pour s'atteler, ensemble, à résoudre les problèmes de taille auxquels le pays reste confronté. L'ensemble des factions doivent plus que jamais s'engager de bonne foi dans le dialogue politique et le processus de réconciliation.

La communauté internationale doit tout tenter pour permettre l'instauration de conditions propices à cette réconciliation. À cet égard, ma délégation loue le Représentant spécial du Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie afin de maintenir le contact avec les chefs politiques, religieux et tribaux et d'encourager un processus politique sans exclusive qui entraîne une amélioration des conditions de sécurité en Iraq.

Le Pacte international pour l'Iraq, fondé sur le principe que la consolidation de la paix et la prospérité économique sont interdépendantes, reste le cadre majeur du partenariat international avec l'Iraq. Son efficacité exige un appui institutionnel. Par conséquent, ma délégation se félicite de la mise en place d'un secrétariat chargé de faciliter la mise en œuvre du Pacte. Ce secrétariat a le statut d'organisme gouvernemental iraquien et fonctionne avec l'appui de l'ONU.

Les expressions de solidarité réitérées à la réunion de haut niveau sur l'Iraq qui s'est tenue en septembre témoignent de l'intérêt constant que la communauté internationale accorde à l'Iraq. Nous pensons que cet engagement renouvelé devrait renforcer l'adhésion des Iraquiens aux objectifs énoncés dans le Pacte.

La poursuite de la violence en Iraq a de graves conséquences humanitaires. Outre les déplacements de population, elle provoque des restrictions à la liberté de circulation et limite l'accès aux opérations humanitaires. Nous sommes perturbés par les informations faisant état d'une augmentation du nombre des Iraquiens réfugiés et déplacés. Le sort des enfants iraquiens soulève également une inquiétude particulière.

Avec 4,2 millions d'Iraquiens déplacés, l'acheminement de l'aide humanitaire devient une tâche titanesque mais ô combien vitale. À cet égard, l'Indonésie salue l'appel conjointement lancé en septembre 2007 par un certain nombre d'institutions spécialisées des Nations Unies pour que soient pris en charge les urgents besoins sanitaires des Iraquiens réfugiés dans les pays voisins.

La coordination est essentielle pour fournir une aide humanitaire ciblée aux Iraquiens déplacés et réfugiés. Par conséquent, l'Indonésie est d'avis que l'ONU peut jouer un rôle central en aidant le Gouvernement iraquien et les pays d'accueil voisins à coordonner leurs activités humanitaires.

L'appui fourni par les pays de la région reste fondamental pour rendre le Gouvernement iraquien plus à même de relever les différents défis. La poursuite de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence de Charm el-Cheikh, y compris ses groupes de travail, revêt une importance capitale. En outre, nous attachons une grande importance à la prochaine réunion des voisins de l'Iraq qui se tiendra en Turquie le mois prochain.

L'aide et la coopération internationales sont essentielles pour l'Iraq, qui a d'innombrables d'obstacles à surmonter. Le rôle et la contribution de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) sont particulièrement importants pour aider les Iraquiens à atteindre leurs objectifs. Ma délégation reconnaît les responsabilités accrues de la MANUI que lui a confiées le Conseil de sécurité dans sa résolution 1770 (2007), à laquelle ma délégation a apporté tout son appui. Nous voudrions toutefois attirer l'attention sur la nécessité de mettre en adéquation l'extension des tâches et les ressources disponibles pour garantir le succès de la Mission.

En fonction de la situation en matière de sécurité, le déploiement de la MANUI dans de nouvelles zones facilitera la fourniture de l'aide internationale aux Iraquiens. À cet égard, ma délégation se réjouit qu'une équipe de la MANUI ait été chargée d'étudier la faisabilité d'un déploiement de personnel dans de nouvelles installations à Bassorah.

Enfin, je tiens à réitérer l'appui total de l'Indonésie à la MANUI et à ses travaux en Iraq.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : À l'instar des orateurs précédents, je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2007/608) et le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé.

Nous approuvons sans réserve l'analyse faite sur les points positifs et négatifs de la situation, c'est pourquoi mes commentaires seront brefs.

Je remercie l'Ambassadeur Khalilzad de l'exposé qu'il a prononcé au nom de la force multinationale. Nous avons pris bonne note et nous félicitons vivement des évolutions positives et encourageantes dont il nous a fait part. Espérons qu'à l'avenir, cette évolution encourageante de la situation se poursuivra. Je crois que c'est à nous tous qu'il incombe de donner une bouffée d'oxygène à ce processus.

Je crois que notre point de départ devrait être l'opinion exprimée par le Secrétaire général et que l'Ambassadeur Pascoe a rappelée : « Une occasion se présente aujourd'hui qu'il ne faudrait pas manquer ». Encore une fois, je crois qu'il s'agit là d'un point de départ. Nous nous trouvons à un moment critique, et nous devons agir rapidement et avec détermination dans toutes les directions. Toute amélioration des conditions de sécurité est une chance de mettre en place ce dont les Iraquiens ont besoin : un pacte national, une vision partagée de leur avenir commun en tant que peuple et en tant que nation.

Comme cela est indiqué dans le rapport, et comme l'ont dit M. Pascoe dans son exposé et d'autres orateurs qui m'ont précédé, la responsabilité du processus politique intérieur est entre les mains du peuple iraquien et de ses institutions légitimes. Mais en même temps, l'ONU a désormais un rôle fondamental très élargi, comme cela est énoncé dans la résolution 1770 (2007). Le peuple iraquien, comme l'Ambassadeur Qazi nous l'a dit en juin, fait face à des choix qui ne sont pas « blancs et noirs, et ne sont pas non plus des choix qui ne changeraient rien. » (*S/PV.5693, supra*). L'ONU a toutes les qualités requises pour identifier les zones grises qui permettraient de tenir compte des préoccupations légitimes de tous les participants au processus politique, et c'est à nous tous qu'il incombe de donner

à l'Organisation les moyens de le faire. Je crois, comme nous l'a dit l'Ambassadeur Pascoe, qu'il importe que « l'ONU (puisse) disposer de l'espace politique et du soutien nécessaires pour jouer un rôle efficace auprès de toutes les parties concernées et son aptitude à communiquer avec tous les acteurs en présence doit être protégée et respectée (*supra*). »

Un autre élément crucial est le dialogue régional actuellement en cours entre l'Iraq et ses voisins, ce qu'ont évoqué nombre d'orateurs qui m'ont précédé. Nous nous félicitons de l'initiative prise en septembre dernier par le Secrétaire général et le Gouvernement iraquien d'organiser une réunion ministérielle. Nous appuyons fermement le processus actuel qui a été mis en route par la réunion élargie tenue à Charm el-Cheikh, et nous attendons avec intérêt la tenue de la prochaine réunion, prévue à Istanbul. Nous avons également noté – et c'est là un signe positif – que l'ONU participe très activement au processus de facilitation du dialogue avec les pays voisins.

Par ailleurs, nous restons extrêmement préoccupés par la situation humanitaire. Nous saluons les efforts consentis par les pays qui ont accueilli des réfugiés iraquiens, ainsi que les efforts déployés par l'ONU. Pour sa part, l'Italie a répondu à l'Appel conjoint lancé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'UNICEF en versant une contribution de plus de 4,2 millions de dollars pour des activités en faveur des réfugiés iraquiens en Syrie et en Jordanie, et des personnes déplacées à l'intérieur même de l'Iraq.

Nous devons avancer de manière effective dans l'application du Pacte international pour l'Iraq et dans l'effort de reconstruction. L'Italie, en sa qualité de Coprésident du Comité des donateurs au Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, prévoit de convoquer la sixième réunion du Comité des donateurs à Bari (Italie) les 28 et 29 octobre, dans neuf jours. Au cours de cette réunion, nous examinerons les recommandations finales découlant de l'examen du mandat du Mécanisme, fait au cours du mois qui vient de s'écouler. Les objectifs de cet examen sont, comme nous le savons, de veiller à que les Iraquiens assument plus clairement la responsabilité et la direction du processus dudit Mécanisme; de veiller à harmoniser le Mécanisme avec les priorités de l'Iraq telles qu'elles sont énoncées dans la stratégie nationale de développement du pays et le Pacte international pour l'Iraq; et de clarifier et de rationaliser les valeurs constitutives de l'administration du Mécanisme. Nous avons bon espoir que le mandat révisé répondra à tous ces objectifs.

Un Mécanisme plus efficace constituera un outil pour la communauté internationale – un outil qui réponde à l'appel lancé par l'Ambassadeur Pascoe, à savoir que des arrangements en matière de sécurité et un soutien financier et logistique sont indispensables au succès de sa mission en Iraq. C'est ce que nous essayons de faire.

En même temps, le fait que la contribution des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies aux objectifs décrits dans la résolution 1770 (2007) soit placée sous la direction centrale du Secrétaire général agissant par le canal de son Représentant spécial pour l'Iraq, constitue une mesure essentielle qui permettra de rendre les contributions internationales à la reconstruction de l'Iraq encore plus efficaces.

M. Verbeke (Belgique) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de remercier l'Ambassadeur Pascoe pour son introduction au rapport du Secrétaire général, un rapport dont la Belgique partage l'analyse et les recommandations.

Il y a un peu moins d'un an, les Nations Unies avaient lancé à l'Iraq et à l'ensemble de la communauté internationale, un double avertissement : le risque d'abord que les vagues continues d'attaques terroristes et de violence sectaire débouchent sur une guerre civile généralisée, et le danger ensuite que cette déstabilisation affecte, au-delà de l'Iraq, également l'ensemble de la région.

Un an plus tard, ce risque et ce danger sont loin d'avoir disparu d'Iraq. On peut certes prudemment se féliciter que le nombre de victimes semble pour la première fois en diminution, notamment à Bagdad. Mais que ce soit à Bagdad, à Mosul, ou à Bassorah, les Iraquiens – particulièrement les civils – de toutes confessions et de toutes ethnies continuent à subir un niveau de violence insupportable. Pas plus aujourd'hui qu'hier, ce défi sécuritaire ne pourra être résolu par une approche uniquement militaire.

Vis-à-vis de sa population, le Gouvernement iraquien a dès lors l'obligation de redoubler ses efforts pour une réconciliation de tous autour des notions d'état de droit et de respect des droits fondamentaux. Pour y parvenir, les outils à la disposition des Iraquiens sont connus : la révision de la Constitution, pour rendre aux Iraquiens leur confiance dans un État qui

garantisse à chaque communauté ses droits de participer à un avenir commun; la poursuite du travail législatif sur des sujets aussi délicats que la gestion des ressources en hydrocarbures, l'héritage du régime baasiste, ou la mise en œuvre de l'article 140 de la Constitution; enfin, le renforcement des institutions, fondement d'un État de droit démocratique, en particulier, des forces de maintien de l'ordre et du respect des droits fondamentaux. Pour notre pays, les travaux du Gouvernement et du Parlement iraquiens au cours de ces derniers mois confirment la pertinence de ce diagnostic. Toutefois, un long chemin reste à parcourir et des efforts accrus seront nécessaires pour atteindre les objectifs mentionnés.

L'autre leçon de ces derniers mois, c'est la double prise de conscience de la communauté internationale : d'une part, les défis auxquels est confronté l'Iraq ne s'arrêtent pas à ses frontières, mais ils affectent également les pays voisins et l'ensemble de la communauté internationale; d'autre part, il est de notre devoir et de notre intérêt aussi d'assister les autorités iraquiennes dans leurs efforts pour y trouver une réponse. Cette prise de conscience a débouché sur plusieurs initiatives dont la Belgique se félicite et auxquelles elle a participé directement ou par l'intermédiaire de l'Union européenne : la conférence du Haut-Commissariat aux réfugiés à Genève sur les personnes déplacées en avril dernier; le lancement en mai à Charm el-Cheikh du Pacte international pour l'Iraq, pour sa reconstruction et son développement; la consultation régionale organisée au niveau ministériel par l'Organisation mondiale de la santé fin juillet à Damas; la prochaine réunion de Bari qui discutera de l'avenir du Fonds international de reconstruction pour l'Iraq; et la poursuite début novembre à Istanbul des discussions de l'Iraq avec ses voisins et les acteurs majeurs de la communauté internationale.

La Belgique soutient ce processus lancé par le Gouvernement iraquien en mars à Bagdad. Cette systématisation d'un dialogue politique et technique doit permettre une stabilisation accrue de la région, dans le respect mutuel de la souveraineté de l'Iraq et de ses États voisins.

Outre la multiplication de ces initiatives, il faudra toutefois veiller à maximiser les bénéfices du partenariat ainsi créé entre l'Iraq et la communauté internationale en responsabilisant le Gouvernement iraquien et les acteurs régionaux et en veillant, au-delà de leur spécificité, à la complémentarité et à la cohérence de ces initiatives afin d'obtenir un impact réel sur le quotidien des populations concernées.

C'est dans ce souci de cohérence que la Belgique se félicite du renouvellement du mandat que la résolution 1770 (2007) a accordé cet été à l'ONU en Iraq. Tout en restant conscients des limites qu'impose l'insécurité persistante, nous exprimons notre plein appui à la détermination du Secrétaire général à faire jouer à l'ONU un rôle renforcé de coordinateur et de catalyseur de nos efforts à tous pour aider les Iraquiens à bâtir le pays qu'ils méritent.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais, comme les autres intervenants, remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe de ses observations liminaires. Nous nous félicitons de l'occasion donnée à l'Ambassadeur Khalilzad de faire un exposé au nom de la Force multinationale en Iraq. Je voudrais également saisir cette occasion de rendre hommage à M. Ashraf Qazi et le remercier pour l'aide compétente qu'il a apportée au peuple iraquien pendant les trois années de son mandat en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

Bien que la situation en Iraq se soit quelque peu améliorée, le pays reste confronté à de redoutables difficultés au plan politique, de la sécurité, de la reconstruction et humanitaire. Le nombre d'Iraquiens réfugiés et déplacés augmente de mois en mois. La situation humanitaire en Iraq est devenue la crise humanitaire la plus grave à laquelle le monde est confronté aujourd'hui. Le Gouvernement iraquien et la communauté internationale devraient se pencher sérieusement sur la question de savoir comment stabiliser davantage la situation, de manière que le processus de reconstruction pacifique et de réconciliation en Iraq puisse progresser sans heurts.

Nous partageons le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport, selon lequel « Des compromis politiques et des efforts sérieux pour établir des passerelles entre les divers groupes ethniques, religieux et politiques s'imposent plus que jamais » (*S/2007/608, par. 64*). Tout compte fait, l'avenir de l'Iraq doit être décidé par les Iraquiens eux-mêmes. Nous espérons que tous les dirigeants politiques de l'Iraq feront preuve de courage, prendront des mesures déterminées, répondront de façon positive aux aspirations du peuple iraquien et de la communauté internationale et chercheront l'unité et la coopération. Bien entendu, le règlement adéquat de la situation en Iraq et des problèmes qui s'y posent met également à

l'épreuve la communauté internationale. L'ONU devra rester aux côtés du peuple iraquien et se préparer à fournir une aide et une assistance utiles, en fonction des besoins.

La résolution 1770 (2007) est une résolution très importante. Elle autorise également la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à aider plus activement l'Iraq dans les domaines de la réconciliation nationale, du dialogue national, de la reconstruction économique et des secours humanitaires. À cet égard, nous espérons que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, fera un travail efficace, lorsqu'il sera en Iraq. Nous espérons qu'il s'acquittera du mandat prévu par la résolution, qu'il tirera pleinement parti de l'impartialité, du savoir-faire et de l'autorité de l'ONU et s'efforcera résolument d'améliorer la situation en Iraq. Nous espérons également que les parties à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iraq accorderont au Représentant spécial un appui énergique, qui lui donnera les conditions et l'espace nécessaires pour s'acquitter du rôle qui lui est dévolu.

Pour assurer l'efficacité de la Mission, il est important de garantir la sécurité et la sûreté des installations et du personnel de la MANUI. En Iraq, les risques de la sécurité continuent de limiter les activités journalières de la MANUI. Nous en sommes particulièrement préoccupés. Nous pensons que le Gouvernement iraquien et la Force multinationale doivent assumer la responsabilité principale dans ce domaine. Il ne faut ménager aucun effort pour donner à la MANUI toutes les garanties de sécurité nécessaires, de manière qu'elle puisse mener à bien les opérations prévues dans le mandat confié par le Conseil de sécurité.

Un Iraq stable, uni, prospère non seulement se montrera à la hauteur des aspirations et des attentes du peuple iraquien dans son ensemble, mais favorisera également la paix et la tranquillité des voisins de l'Iraq et de la région du Moyen-Orient tout entière. Le processus de Charm el-Cheikh amorcé au mois de mai dernier témoigne de la détermination des pays de la région à renforcer la coopération régionale et à maintenir la stabilité de l'Iraq. La communauté internationale doit accorder une attention accrue aux vues et suggestions exprimées par les pays de la région à propos de l'Iraq. Nous sommes heureux de constater que l'Iraq a amélioré ses relations avec les pays voisins et d'autres pays de la région. Nous espérons que toutes les parties intéressées maintiendront cet élan de coopération et redoubleront d'effort pour réaliser des progrès importants lors de la seconde réunion élargie des pays voisins de l'Iraq, qui aura lieu en novembre prochain à Istanbul.

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : Au nom du Panama, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe et l'Ambassadeur Khalilzad pour les rapports qu'ils nous ont présentés. Nous prenons également note de la préoccupation que le Secrétaire général a manifestée pour la question de l'Iraq. De même, nous nous félicitons de l'important travail réalisé par le Représentant spécial Ashraf Qazi à la tête de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). La délégation panaméenne est consciente des conditions difficiles de son travail et de celui du tout le personnel de la MANUI.

L'Iraq vit une situation critique qui doit retenir toute notre attention, non seulement l'attention du Conseil, mais également celle de la communauté internationale tout entière. Le bilan humanitaire de la violence qui règne aujourd'hui en Iraq nous préoccupe vivement. Le rapport de la MANUI sur les droits de l'homme en Iraq, présenté le 11 octobre dernier, montre la face la plus obscure de ce conflit. Des millions d'Iraquiens sont forcés d'abandonner leur foyer, beaucoup vivant dans des conditions extrêmes, sans accès à la nourriture ni aux services de base, les enfants étant les plus exposés aux maladies.

Dans ce contexte, l'ONU doit assumer un rôle plus actif en Iraq, en aidant le Gouvernement iraquien à renforcer ses capacités afin de satisfaire au mieux les besoins humanitaires de son peuple. La MANUI doit mener à bien son travail de façon impartiale, mais pas de façon neutre. Sa gestion doit tenir compte de tous les secteurs politiques, religieux et tribaux. Sinon, elle ne fera qu'alimenter les rancœurs et suscitera davantage de violence. Ce n'est que de cette façon que pourra progresser la reconstruction tant sociale que matérielle, qui calmera la violence et permettra le retour dans leur foyer des 4,2 millions d'Iraquiens actuellement déplacés et réfugiés.

La réconciliation nationale requiert de la part de la communauté internationale une véritable détermination à construire les institutions d'un pays divisé par les blessures du passé. Nous lançons un appel à l'ONU pour qu'elle redouble d'effort pour favoriser en Iraq un processus politique et un dialogue ouvert à tous. Nous insistons sur le rôle essentiel des dirigeants iraquiens dans ce domaine. Nous précisons

également que ces dirigeants iraquiens doivent faire preuve de courage politique. C'est seulement de cette façon que la violence s'apaisera, et c'est uniquement si la violence diminue que le respect des droits de l'homme de milliers d'Iraquiens pourra être garanti.

Nous nous félicitons des progrès mentionnés dans le rapport semestriel du Pacte international pour l'Iraq, et nous encourageons la communauté internationale, en particulier les voisins de la région, à continuer d'appuyer cette initiative.

Nous souhaitons également reconnaître l'importance de la présence de l'Iraq et de sa participation aux délibérations du Conseil. Il est important que le Conseil continue d'écouter l'opinion de l'Iraq à l'avenir quant au rôle de l'ONU dans ce conflit.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe de son exposé sur le rapport dont nous sommes saisis, ainsi que le représentant des États-Unis, l'Ambassadeur Khalilzad, de son exposé sur les activités de la Force multinationale en Iraq.

Nous jugeons encourageante la série de pourparlers, de négociations et de visites du Premier Ministre iraquien dans les pays voisins et à l'étranger, en vue de trouver des solutions durables aux problèmes de l'Iraq. Nous nous félicitons également des travaux menés actuellement par le Pacte international pour l'Iraq, et nous notons l'engagement des participants, qui travaillent en partenariat avec le Gouvernement iraquien en vue d'assurer la stabilité, la sécurité et la reconstruction économique du pays.

Malgré ces évolutions positives, ma délégation demeure vivement préoccupée par la précarité continue qui caractérise la situation de l'Iraq en matière de sécurité. Nous répétons que tout règlement du conflit iraquien doit inclure un processus politique ouvert à tous, la réconciliation nationale et un dialogue constructif avec tous les États voisins.

À cet égard, nous nous félicitons de la conférence sur l'Iraq, qui se tiendra bientôt à Istanbul et à laquelle participeront les pays voisins. On ne saurait trop insister sur le rôle des acteurs régionaux, et ma délégation appuie tous les efforts visant à aborder la question de la violence, des personnes déplacées et des réfugiés. La coopération régionale est nécessaire pour assurer la stabilité non seulement en Iraq, mais dans toute la région.

La crise humanitaire qui se poursuit cause de vives préoccupations et exige que la communauté internationale y accorde une attention urgente. Si elle n'est pas réglée, la question des personnes déplacées dans leur pays et des réfugiés pourrait avoir de graves conséquences pour le pays et même pour toute la région.

Nous avons été troublés par les informations faisant état d'activités des contractants militaires qui ont causé la mort de civils iraquiens innocents. Nous enjoignons donc une fois de plus à tous les intervenants en Iraq de faire preuve de la plus grande prudence, et nous appelons à une réglementation plus stricte des actions des sociétés privées d'assistance militaire.

Il convient de noter que le récent rapport sur les droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) indique que la MANUI fait sienne l'opinion du Comité international de la Croix-Rouge selon laquelle

> « les sociétés privées d'assistance militaire se doivent de respecter le droit humanitaire international et le fait que le recours accru à leurs services risque d'oblitérer la distinction entre les civils et les combattants ». (*Rapport des droits de l'homme de la MANUI, 1er avril-30 juin 2007, par. 22*)

La résolution 1770 (2007) témoigne de la détermination de la communauté internationale à aider le peuple iraquien à dépasser la crise actuelle. Ma délégation appuie vigoureusement un élargissement du rôle de l'ONU en Iraq, conformément à notre engagement en matière de multilatéralisme et de règlement des conflits. L'ONU a un rôle particulièrement important à jouer dans le domaine de la réconciliation nationale en Iraq. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport, l'ONU jouit de bonnes relations avec un large éventail d'acteurs de tendances très diverses, mais elle peut également tirer parti de l'expérience acquise un peu partout dans le monde à l'occasion d'autres conflits. Toutefois, s'agissant du rôle plus direct de l'ONU, comme l'implique la résolution, le rôle élargi envisagé dans la résolution 1770 (2007) ne pourra être rempli qu'« autant que les circonstances le permettront ». La sécurité du personnel de l'ONU doit être une considération primordiale.

Nous rappelons que malgré les événements qui ont conduit à la situation actuelle, il incombe au Conseil de sécurité de veiller à ce que les pouvoirs

accordés à la Force multinationale en Iraq soient exercés de manière conforme aux décisions du Conseil de sécurité, à ce que les ressources naturelles de l'Iraq et les fonds dont dispose le Fonds de développement pour l'Iraq soient utilisés pour le peuple iraquien, et à ce que le droit international et la législation relative aux droits de l'homme soient défendus et respectés par toutes les parties.

M. Biaboroh-Iboro (Congo) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir convoqué cette séance sur l'Iraq en rapport avec les tâches confiées à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUA). Elle remercie également le Secrétaire général aux affaires politiques de la présentation qui a été faite du rapport trimestriel du Secrétaire général conformément à la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité.

L'examen de ce rapport donne un tableau contrasté de la situation d'ensemble en Iraq avec des signes d'espoir mais aussi, et surtout, des motifs de grande préoccupation. En effet, l'Iraq demeure encore un pays où règne la violence, qui alimente l'insécurité, avec des conséquences dramatiques sur la vie des gens au quotidien amplifiant le phénomène des personnes déplacées et des réfugiés dans les pays voisins notamment. Il est urgent que les autorités iraquiennes, premiers responsables de la protection des populations, prennent les mesures adéquates en vue de réduire cette violence que la baisse du nombre des victimes enregistrée au mois de septembre ne saurait reléguer au rang des souvenirs.

Ma délégation se félicite cependant du cessez-le-feu entre l'armée du Mahdi et les insurgés sunnites alliés contre Al-Qaida, qui a contribué un tant soit peu à la réduction de la violence. Et comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, cette évolution politico-militaire doit être « transformée en tremplin pour parvenir à une réconciliation nationale » (*S/2007/608, par. 65*).

Le dialogue national doit se poursuivre en Iraq sans complaisance, mais aussi sans exclusive, afin de relever le défi de la violence et de l'insécurité, et de faire reculer le spectre de la guerre civile qui a longtemps plané sur ce pays. Cet effort que doivent conduire les autorités iraquiennes, tant politiques que religieuses, est fortement aidé par la communauté internationale qui, à cet égard, ne doit pas relâcher son accompagnement.

Ma délégation exprime sa gratitude à la Force multinationale qui, dans des conditions extrêmes, accomplit une tâche périlleuse dont la délégation des États-Unis d'Amérique vient de rendre compte. Toutefois, elle exhorte la Force multinationale à prendre grandement en compte la survenue répétée des dommages touchant des victimes civiles dans les opérations qu'elle mène, au risque de s'aliéner le soutien difficilement acquis auprès des populations.

Il en est de même de l'action des groupes armés privés échappant au contrôle de l'État iraquien. C'est dans ce contexte qu'il faut une fois de plus saluer l'adoption, le 10 août 2007, par le conseil, de la résolution 1770 (2007), qui élargit le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI), et implique de plus en plus l'ONU dans la coordination des tâches de reconstruction de l'Iraq dans tous les domaines.

Le Congo prend acte des mesures concrètes préconisées par l'ONU pour donner suite à la résolution 1770 (2007). L'expérience avérée de l'ONU est incomparable dans les domaines importants comme l'accompagnement politique et institutionnel, notamment dans la promotion du dialogue politique et l'assistance électorale; le développement économique avec la mise en œuvre concertée du Pacte international pour l'Iraq; la protection des droits de l'homme, ainsi que l'aide humanitaire et l'assistance judiciaire et juridique. Nul doute que cette expérience contribuera grandement à la reconstruction d'un Iraq que nous voulons tous démocratique, uni, prospère, souverain, en paix avec lui-même et avec ses voisins. À cet égard, l'engagement constructif des pays voisins de l'Iraq et des autres pays de la région, tel que le suggère le Secrétaire général, demeure indispensable pour assurer la stabilité de l'Iraq, et ma délégation encourage cette vision.

Enfin, elle se félicite de la désignation d'un nouveau Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq et lui souhaite beaucoup de succès dans son travail ô combien difficile.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé. Je saisis également cette occasion pour adresser nos remerciements à M. Ashraf Qazi pour le travail remarquable qu'il a accompli en Iraq en sa qualité précédente de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, ainsi qu'à tout le personnel de

l'ONU travaillant sur la question et à celui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Je remercie également l'Ambassadeur Khalilzad, des États-Unis, pour le rapport qu'il nous a présenté au nom des pays composant la Force multinationale, dont le mien, la Slovaquie.

Comme nous l'avons entendu dans l'exposé, l'Iraq reste confronté à de nombreuses difficultés, la situation sécuritaire demeurant extrêmement complexe sur le terrain. Nous regrettons et déplorons que la violence se maintienne à un tel niveau dans le pays, avec des effets dévastateurs sur pratiquement tous les aspects de la vie. Cela nous préoccupe sans arrêt. Nous condamnons fermement ces actes de violence et appelons à ce qu'il soit fait davantage pour améliorer la situation sécuritaire, la protection des civils et, de manière générale, les conditions humanitaires qui sont véritablement alarmantes, comme nous l'a rappelé l'exposé de M. Pascoe.

Néanmoins, des initiatives encourageantes ont été lancées aux niveaux national, régional et international ces derniers temps. Nous estimons que ces efforts concertés sont cruciaux pour aider l'Iraq à retrouver la stabilité, la sécurité et la prospérité.

À cet égard, le fait que le Conseil de sécurité ait adopté à l'unanimité, au mois d'août, la résolution 1770 (2007), qui renouvelle et élargit le mandat de la MANUI, est une mesure importante et bienvenue. La Slovaquie est en faveur d'une présence forte et d'un mandat élargi des Nations Unies en Iraq, afin d'aider le pays dans sa transition vers la stabilité, la démocratie, l'état de droit et la prospérité économique. Nous sommes convaincus qu'une aide accrue, une présence renforcée et un rôle élargi de l'ONU favoriseront encore davantage l'émergence d'un dialogue politique véritable, la réconciliation nationale, la mise en œuvre de réformes économiques ainsi que le respect des droits de l'homme et de l'état de droit dans le pays. Nous espérons que les dirigeants iraquiens sauront tirer profit de cette assistance pour trouver une solution durable à la crise iraquienne.

Je profite de l'occasion pour réaffirmer l'appui de mon pays à un Iraq sûr, stable, démocratique et prospère et pour réitérer notre engagement en ce sens. La Slovaquie réaffirme également son attachement clair à une participation et un rôle actifs de l'ONU dans la mise en œuvre du Pacte international pour l'Iraq. Nous sommes encouragés par les conclusions du rapport semestriel, qui fait ressortir des résultats appréciables dans de nombreux secteurs, malgré une situation difficile sur le plan de la sécurité.

Nous nous réjouissons en outre de la mise en place du secrétariat du Pacte en tant qu'organisme public iraquien, car cela facilitera la mise en œuvre concrète des plans et activités du Pacte sur le terrain. En tant que membre de l'Union européenne, la Slovaquie se tient prête à participer de manière active et constructive à l'action commune de l'Union pour promouvoir et appliquer les priorités du Pacte.

Nous partageons tout à fait l'avis selon lequel les acteurs régionaux, essentiellement les voisins immédiats de l'Iraq, peuvent et doivent jouer un rôle plus actif dans la promotion de la paix et de la stabilité en Iraq. Cela ne servira pas seulement les intérêts du pays, mais aussi ceux de ses voisins, et même de la région dans son ensemble. Nous convenons avec M. Pascoe qu'un engagement régional constructif et des contributions du même ordre à la stabilisation de l'Iraq restent essentiels et sont dans l'intérêt de tous les voisins de l'Iraq. Nous attendons par conséquent avec impatience la prochaine réunion élargie des voisins de l'Iraq, qui doit se tenir à Istanbul au début du mois prochain. Nous espérons que cette réunion aura pour effet de renforcer encore la confiance, à la faveur d'un dialogue concret et d'une coopération pratique.

En même temps, nous continuons de penser que la participation active et la pleine responsabilité du Gouvernement iraquien dans le processus de transition et de stabilisation demeurent déterminantes. En clair, l'appropriation iraquienne de ce processus est véritablement fondamentale. Sans cela, il sera difficile pour ce pays et son peuple de relever les nombreux défis qui les attendent.

À cet égard, nous encourageons vivement le Gouvernement iraquien, avec tous les dirigeants et parties concernés du pays, à faire des progrès notables dans le domaine de la promotion du compromis politique et d'une réconciliation nationale authentique. Il est impératif d'agir de façon responsable et de dépasser les clivages ethniques, sectaires et politiques.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il importe d'entreprendre tous les efforts possibles pour remédier à la souffrance humanitaire croissante d'un grand nombre de ressortissants iraquiens réfugiés et déplacés. Des mesures adaptées sont également nécessaires pour alléger le lourd fardeau que supportent de ce fait les pays voisins, notamment la Jordanie et la Syrie. Le rôle et les activités d'organismes tels que le Haut-

Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge et l'Organisation internationale pour les migrations restent importants et hautement nécessaires. Cependant, une fois encore – et notamment dans ce cas précis – nous voyons combien il est impératif de promouvoir la réussite du dialogue national pour la réconciliation de toutes les composantes et communautés iraquiennes. Seule une telle approche peut véritablement endiguer la fuite de la population vers l'étranger et permettre aux réfugiés et personnes déplacées de retourner dans leurs foyers en Iraq.

Enfin, nous voulons aussi nous joindre aux autres intervenants pour souhaiter au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général tout le succès possible dans sa nouvelle mission.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe pour sa présentation du rapport du Secrétaire général. Il s'agit du premier rapport sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) depuis l'adoption de la résolution 1770 (2007). Je remercie également l'Ambassadeur Khalilzad pour l'exposé qu'il a fait au nom de la Force multinationale en Iraq, dont le Royaume-Uni reste le deuxième plus important fournisseur de troupes.

Je fais écho aux remerciements du Secrétaire général à M. Ashraf Qazi pour son travail inlassable en tant que Représentant spécial pour l'Iraq au cours des trois dernières années. Nous attendons avec intérêt de travailler étroitement avec le nouveau Représentant spécial, notamment pour mettre en œuvre le rôle élargi énoncé dans la résolution 1770 (2007).

Le Secrétaire général nous a rappelé ce matin le message principal de son rapport, à savoir qu'une occasion se présente aujourd'hui qu'il ne faudrait pas manquer. Ces huit derniers mois, comme l'ont rappelé le général Petraeus, dans sa déclaration au Congrès des États-Unis, et l'Ambassadeur Khalilzad, aujourd'hui, les Forces de sécurité iraquiennes et la Force multinationale ont eu un effet positif sensible sur la sécurité en Iraq, comme en témoignent la baisse de la violence sectaire et les succès enregistrés contre Al-Qaida.

Il s'agit là d'une évolution dont on se félicite vivement, et qui doit être suivie de mesures politiques en faveur de la réconciliation nationale, à l'initiative des Iraquiens et avec l'appui, si nécessaire, de la communauté internationale. Nous encourageons les dirigeants iraquiens à tirer parti des accords conclus lors de la conférence qui les a réunis en août. Nous sommes particulièrement enthousiastes à l'idée de voir la tenue de nouvelles réunions entre le Premier Ministre, le Président et ses deux Vice-Présidents afin de s'accorder sur les questions politiques clefs. Nous nous réjouissons de la priorité que le nouveau Représentant spécial entend donner à la promotion du dialogue national, comme indiqué par M. Pascoe aujourd'hui.

L'Iraq ne s'en sortira pas sans le plein appui de ses voisins et des États de la région. Je fais écho aux propos de mes collègues en saluant la proposition faite par le Secrétaire général, à la réunion de haut niveau sur l'Iraq du mois dernier, de créer un secrétariat chargé de la coopération régionale. Nous espérons que la question pourra être abordée plus en détail à l'occasion de la réunion des voisins de l'Iraq, qui doit se tenir à Istanbul en novembre, et à laquelle la participation du Représentant spécial sera particulièrement appréciée. Nous espérons que la réunion approuvera la proposition du Secrétaire général. Plus tôt le secrétariat sera créé, plus tôt le principe d'un engagement et d'une coopération durables dans la région pourra avoir un effet bénéfique et pratique.

La communauté internationale a également son rôle à jouer. Des partenaires clefs ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'Iraq, dans le cadre du groupe de voisins élargi et lors de la réunion de haut niveau. Cette semaine, l'Union européenne s'est engagée à fournir un appui plus actif à l'Iraq et à la présence de l'ONU sur place.

Le Royaume-Uni reste ferme dans son appui à l'Iraq, sous la forme de nos activités militaires, diplomatiques et de développement. À la suite d'échanges avec le Gouvernement iraquien et avec nos partenaires au sein de la Force multinationale, le Premier Ministre Gordon Brown a défini les plans militaires et économiques du Royaume-Uni dans le sud de l'Iraq, où nous avons la responsabilité de nation chef de file au sein de la Force multinationale.

À la suite des progrès que nous avons réalisés dans la formation des forces de sécurité iraquiennes, et en fonction des conditions sur le terrain, nous prévoyons que le contrôle de la province de Bassora pourra être transféré aux autorités provinciales iraquiennes au cours des deux prochains mois. Cela

complèterait le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux autorités iraquiennes dans les quatre provinces du sud qui ont été sous autorité britannique. Les forces britanniques concentreront ensuite leur action sur la formation et l'accompagnement de l'armée et de la police iraquiennes, la protection des routes d'approvisionnement et la surveillance de la frontière Iraq-Iran, tout en maintenant la capacité de venir en aide aux forces de sécurité iraquiennes sur demande. Sous réserve des recommandations militaires qui nous seront fournies d'ici là, nous prévoyons de passer à une deuxième phase de surveillance plus lointaine au printemps 2008, dans laquelle nous aurons des contingents moins nombreux, avec une capacité de réintervention plus limitée, axée pour l'essentiel sur la formation et l'accompagnement.

Parallèlement, nous appuierons les travaux de reconstruction économique annoncés par le Premier Ministre M. al-Maliki en juillet, notamment en aidant à créer une nouvelle commission de développement pour la province de Bassora, en renforçant le rôle du secteur privé international dans le sud et en offrant des conseils en matière d'investissement et de croissance.

L'appui international aux autorités provinciales importe beaucoup au moment où celles-ci coordonnent dans le sud des projets qui auront un effet durable. Nous collaborons étroitement avec l'ONU pour faciliter, avec un rôle de conseil, l'établissement d'une présence de l'ONU à Bassora au cours des prochains mois. Je tiens à attirer l'attention sur la demande d'assistance financière et logistique lancée par le Secrétaire général, comme M. Pascoe l'a signalé aujourd'hui. Une telle assistance est nécessaire pour que l'ONU soit en mesure d'assurer pleinement son rôle, aussi j'espère que les États Membres étudieront quel appui il leur est possible de fournir.

Comme je l'ai dit en commençant, il y a actuellement, pour l'Iraq et pour nous tous, une occasion à ne pas manquer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Ghana.

Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général du rapport très complet (S/2007/608) qu'il a fourni au titre de la résolution 1770 (2007). Nous remercions également le Secrétaire général adjoint M. Lynn Pascoe de l'introduction et de la mise à jour qu'il nous a fournies concernant le rapport. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Zalmay Khalilzad de son exposé sur la Force multinationale en Iraq.

Par la résolution 1770 (2007), le Conseil a élargi le rôle de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans le processus politique et la démarche de réconciliation, tandis que la Force multinationale conservait le rôle de chef de file dans le maintien de la paix et la sécurité dans le pays. La situation en Iraq reste difficile et le degré de réussite que connaîtront les travaux de la MANUI dépendra dans une large mesure des Iraquiens eux-mêmes : sont-ils prêts ou non à enterrer leurs divergences dans l'intérêt de la paix? À cet égard, le Ghana est encouragé par la série d'initiatives législatives annoncées par les dirigeants iraquiens le 26 août 2007, visant à sortir le processus politique de l'impasse. Nous sommes également encouragés par les efforts de la Commission de révision de la constitution pour remettre son rapport final au Conseil des représentants avant la fin de l'année.

Le Ghana se félicite des mesures prises par le Secrétaire général, y compris sa rencontre du 22 septembre 2007 avec les participants aux réunions du groupe de voisins élargi – qui avait pour but de mobiliser l'appui et la coopération au niveau régional, lesquels seront essentiels pour faciliter la mise en œuvre intégrale et effective du mandat de la MANUI – et il se félicite aussi des progrès accomplis par le Pacte international pour l'Iraq. Concernant ce dernier, nous nous félicitons de la création du secrétariat du Pacte, ainsi que de l'appui administratif et technique apporté à titre provisoire par l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement. Ma délégation souhaite par ailleurs souligner l'importance du plan de travail pour six mois actuellement en cours d'élaboration, dont l'objectif est de simplifier les activités et la mise en œuvre du Pacte international pour l'Iraq.

Ma délégation espère que la prochaine réunion du groupe élargi de voisins de l'Iraq, qui aura lieu à Istanbul, en Turquie, contribuera à un règlement satisfaisant des questions relatives à l'énergie, aux réfugiés et à la sécurité – entre autres questions ayant de larges incidences régionales et mondiales.

À la lumière des récentes tensions ethniques le long des frontières de l'Iraq, le Ghana appelle toutes les parties à faire preuve de retenue, et demande aux voisins de l'Iraq de continuer de jouer des rôles

constructifs dans la recherche d'une paix durable dans la région.

Pour terminer, le Ghana reste préoccupé par la situation en Iraq – sur les plans politique, sécuritaire, économique, humanitaire et des droits de l'homme – et tient à saluer le travail de la MANUI visant à promouvoir un dialogue politique ouvert à tous – notamment son appui aux processus constitutionnel et électoral en Iraq − afin de créer un climat propice pour relever les défis auxquels le peuple iraquien fait face. En définitive, la paix, la réconciliation et l'unité ne pourront être atteintes et maintenues en Iraq que par les Iraquiens eux-mêmes.

Enfin, nous espérons que les efforts collectifs de la MANUI, de la Force multinationale et des États voisins aboutiront au résultat que souhaitent le peuple iraquien et la communauté internationale, à savoir la stabilité, l'unité et la réconciliation en Iraq, dans l'intérêt de la paix et la sécurité mondiales.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance.

Je tiens d'emblée à remercier de son exposé M. Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je remercie également l'Ambassadeur Zalmay Khalilzad, représentant permanent des États-Unis, de son exposé au nom de la Force multinationale.

Nous sommes saisis du premier rapport du Secrétaire général sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (S/2007/608), présenté en application de la résolution 1770 (2007), qui comprenait la prorogation du mandat de la MANUI. Cette prorogation a recueilli une large approbation au sein du Gouvernement iraquien, qui estime qu'elle reflète ses demandes répétées en faveur d'une présence active et renforcée de l'Organisation des Nations Unies en Iraq. Nous sommes certains que, grâce à la compétence, au savoir-faire et à l'efficacité qui le caractérisent, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. de Mistura, ainsi que son équipe, joueront un rôle majeur dans la réussite des efforts de la MANUI en Iraq.

Au nom du Gouvernement iraquien et de ma délégation, je tiens à saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à M. Qazi pour ses efforts en tant que Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq au cours de la période écoulée. Nous lui souhaitons encore bien des succès dans son nouveau poste de Représentant spécial du Secrétaire général au Soudan.

Le rapport du Secrétaire général rend compte des principales évolutions politiques en Iraq, des activités de la MANUI, de l'évolution de la situation en matière de sécurité et du statut actuel du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq. Nous faisons nôtres les remarques judicieuses du Secrétaire général qui figurent à la fin de son rapport. Cependant, nous aimerions mettre l'accent sur quelques-uns des principaux aspects des défis que l'Iraq doit relever. Ces difficultés n'ont pas disparu, mais la menace qu'elles présentent a commencé à diminuer. Elles imposent au Gouvernement et au peuple iraquiens d'accomplir des tâches monumentales.

Le premier défi concerne le terrorisme et les moyens de s'y attaquer. Les plans de sécurité exécutés par l'armée iraquienne et les forces de sécurité nationales avec l'aide de la Force multinationale ont aidé à encercler les terroristes dans plusieurs régions de l'Iraq. Les restes d'Al-Qaida, ainsi que les Saddamistes, subissent des défaites répétées. Cela s'est clairement reflété dans l'amélioration marquée des conditions de sécurité en Iraq, avec une réduction de la gravité et du nombre des activités terroristes ainsi qu'une diminution significative du risque de guerre civile en Iraq.

Le second défi, hérité du précédent régime, réside dans une infrastructure détruite et une économie faible, à la suite des guerres intérieures et extérieures menées par l'ancien régime iraquien. Il appartenait donc au Gouvernement iraquien de lancer des plans ambitieux de reconstruction globale, de fournir aux citoyens iraquiens les services publics dont ils ont besoin et de reconstruire l'économie sur une base saine et moderne de façon qu'elle contribue efficacement à l'économie mondiale. Toutefois, l'Iraq ne pourra pas atteindre ces objectifs sans une assistance efficace de la communauté internationale.

Le Pacte international pour l'Iraq, lancé à Charm el-Cheikh en mai 2007, a un rôle important à jouer à

cet égard. Il a renforcé la détermination nationale et internationale dans les domaines politique et économique, l'état de droit, la consolidation et la protection des droits de l'homme et l'instauration de la démocratie. On le sait bien, l'ONU a un rôle de chef de file à jouer dans le Pacte.

Le troisième défi est la réconciliation nationale, et je voudrais mentionner ici la déclaration qu'a prononcée le Premier Ministre iraquien devant l'Assemblée générale le 26 septembre 2007. Il a dit :

> « Nous estimons que la réconciliation nationale est une bouée de sauvetage, un projet de paix en perpétuel avancement et un havre où peuvent prospérer les processus politiques et l'expérience démocratique. Nous pensons également que la réconciliation nationale ne relève pas uniquement de la responsabilité du Gouvernement. C'est une responsabilité collective partagée par les pouvoirs politiques, les chefs de file intellectuels et religieux, les personnes éduquées, les organisations de la société civile et toutes les forces vives de la scène iraquienne. La réconciliation nationale est le choix stratégique qui a empêché que notre pays ne sombre dans la guerre sectaire, guerre qui avait été programmée par les ennemis de la liberté et de la démocratie après qu'ils ont fait exploser le tombeau des deux imams Askari de Samara. » (*A/62/PV.6, p. 31*)

En dépit de ces difficultés, le Gouvernement iraquien poursuit son œuvre de reconstruction dans différents domaines. Le budget pour l'année 2008 a été établi. Il s'agit du budget le plus important de l'histoire contemporaine de l'Iraq. Un total de 10,5 milliards de dollars a été alloué à des programmes d'investissement, et le budget pour les provinces est de 25 % supérieur au budget de l'an dernier. La loi sur les investissements, qui fera passer l'Iraq d'une économie centralisée à une économie de marché, a été approuvée, et le Gouvernement iraquien a achevé un projet de loi sur le pétrole et le gaz qui garantira une répartition sûre et juste des revenus des hydrocarbures iraquiens. En outre, le Gouvernement s'efforce également d'améliorer le pouvoir d'achat des citoyens iraquiens et de relever le salaire des employés, en fonction ou retraités. Il préserve également la stabilité de la monnaie iraquienne et lui évite de fluctuer face à d'autres unités monétaires.

S'agissant de la réconciliation politique, le Gouvernement iraquien a achevé un projet de loi sur la responsabilité et la justice et l'a soumis au Conseil des Représentants pour que cette loi remplace la loi sur la débaasification. Des dizaines de milliers de fonctionnaires du gouvernement précédent ont retrouvé leur ancien poste, indépendamment de leur affiliation politique.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la situation humanitaire est préoccupante : elle a continué de se détériorer en Iraq à cause du flux de réfugiés vers les pays voisins et les déplacements de personnes qui, à l'intérieur du pays, fuient les terroristes, les milices et les actes de criminalité. Le Gouvernement iraquien travaille énergiquement à s'acquitter de ses responsabilités en la matière et œuvre à l'établissement de conditions favorables au retour dans leur foyer des réfugiés et des personnes déplacées, en prenant des mesures contre les militants illégaux, quelle que soit leur appartenance religieuse ou leur affiliation politique.

L'amélioration de la situation en matière de sécurité dans plusieurs régions instables a contribué au retour d'un grand nombre de familles dans leur foyer. Pourtant, le problème subsiste et exige un appui et d'importantes contributions de la part des organisations internationales concernées, au premier rang desquelles figurent le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF et l'UNESCO. Ces organisations doivent fournir une aide aussi bien aux réfugiés qu'aux pays qui les accueillent, et le Gouvernement iraquien a promis d'offrir lui aussi son aide à ces pays.

En ce qui concerne les droits de l'homme, les principales difficultés auxquelles est confronté le peuple iraquien sont les activités et les crimes terroristes qui visent des civils innocents. Nous notons avec satisfaction les signes positifs dont il est fait mention dans le rapport du Secrétaire général s'agissant de la coopération des autorités compétentes iraquiennes et de celles du Kurdistan iraquien avec les spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies. Nous espérons que la proche visite du Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme chargé de la question de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants contribuera au renforcement et à la défense des droits de l'homme en Iraq.

Conformément à la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité, le mandat de la MANUI couvre des questions cruciales et essentielles liées au présent et à l'avenir du nouvel Iraq. L'aspect le plus important est le rôle joué par la MANUI dans le dialogue et la réconciliation nationale, dans la nécessité d'organiser des élections et des référendums et de contribuer au processus de révision de la Constitution, ainsi que de parvenir à un compromis en ce qui concerne les frontières intérieures et de faciliter le dialogue dans la région sur des questions telles que la sécurité aux frontières, l'énergie et les réfugiés. L'importance de ces questions ne fait aucun doute et elles devraient être abordées avec les mécanismes spécifiques et suite à l'approbation du Gouvernement iraquien élu conformément à la Constitution, comme il est affirmé dans la lettre du Ministre des affaires étrangères en date du 6 août, publiée sous la cote S/2007/481, qui fait état du souhait du Gouvernement iraquien de renouveler le mandat de la MANUI. Il est certain que la bonne exécution de ce mandat nécessite le retour des agences spécialisées, des fonds et des programmes pour travailler en Iraq, ainsi qu'une augmentation de leur personnel sur le terrain.

Nous attendons avec intérêt de voir l'Iraq jouer un rôle actif dans l'instauration de la stabilité et de la sécurité au Moyen-Orient. L'Iraq aspire à devenir l'arène dans laquelle toutes les parties engageront un dialogue, plutôt qu'un espace où régler des problèmes. Dans ce but, nous avons convoqué la réunion des pays voisins et accueilli le dialogue irano-américain à Bagdad parce que la stabilité et la sécurité en Iraq ont une influence positive sur la sécurité et la stabilité de toute la région et contribuent à améliorer la paix et la sécurité internationales.

Pour parvenir à cet objectif, l'Iraq doit être capable de faire des progrès par lui-même et devrait être à même de secouer l'héritage de l'ancien régime et de s'affranchir de son fardeau financier. L'Iraq souffre encore du lourd fardeau de l'indemnisation qu'il doit au Koweït suite à son invasion par le régime de Saddam, alors qu'il continue d'avoir besoin de l'appui de la communauté internationale et des pays donateurs. L'Iraq a payé d'importantes sommes s'élevant à plus de 22 milliards de dollars, et continue de payer.

À cet égard, je voudrais me référer aux lettres du Premier Ministre en date du 24 juin et du Ministre des affaires étrangères en date du 15 août adressées au Conseil de sécurité concernant cette question. Les lettres demandent au Conseil de suspendre pour l'instant les déductions et de réduire la proportion des déductions à un niveau supportable pour l'Iraq étant donné la situation dans laquelle il se trouve. Cela devrait être réalisé en coordination avec le Comité d'indemnisation tant que la question ne sera pas réglée bilatéralement entre l'Iraq et les pays concernés. Nous espérons que le Conseil répondra positivement à la demande de l'Iraq.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.